



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 18 février 2015

DECISIONS

Jason EATON (ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Atlantique Stade Rochelais / A.S.M. Clermont Auvergne du 31 janvier 2015, comptant pour la 17^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Jason EATON est suspendu pour une durée de **3 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Monsieur Jason EATON sera donc requalifié à compter du 11 mars 2015.

Benoit PAILLAUGUE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Union Bordeaux-Bègles du 31 janvier 2015, comptant pour la 17^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Benoit PAILLAUGUE est suspendu pour une durée de **4 semaines consécutives** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ».

Monsieur Benoit PAILLAUGUE sera donc requalifié à compter du 28 février 2015.

MONTPELLIER HERAULT RUGBY : A la suite des rapports des officiels de matchs lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Union Bordeaux-Bègles du 31 janvier 2015, comptant pour la 17^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre du Montpellier Hérault Rugby :

- **une suspension de terrain pour un match avec sursis et une amende de 5 000 euros** au motif de « *Désordres occasionnés par le public pendant le match* » et notamment « *Incidents survenus dans l'enceinte de jeu* », en raison des projectiles lancés sur le terrain au cours de la rencontre ;
- **une amende de 5 000 euros** au motif de « *Présence sur le banc de touche et/ou dans la zone délimitée autour du banc de touche d'une personne non autorisée* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS